



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 débuteront à partir du lundi 25 avril.

Peuvent être admis les enfants nés en 2013 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2016).

A titre dérogatoire, l'accueil des élèves âgés de moins de 3 ans, dans la limite des places disponibles, est subordonné à leur inscription préalable lors des périodes d'inscription. Ces enfants doivent avoir au minimum 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'inscription s'effectue dans un premier temps **auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.**

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement).

Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes:

- ✓ L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS ou SAINT CERNIN DE LABARDE **et** scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire du CP au CE2 inclus s'effectue à l'école publique de FAUX. L'inscription se fera donc à la mairie de FAUX.
- ✓ Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'ISSIGEAC, et l'inscription se fera donc à la mairie d'ISSIGEAC.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET). Votre demande sera examinée fin mai par une commission d'inscription.

Dans un deuxième temps, et sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux: 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac: 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 15 juin 2016.